



COMMUNIQUE DE PRESSE de SYLVIANE NOEL

La Roche-sur-Foron, le 19 décembre 2022,

Sénatrice de la Haute-Savoie

Face aux conséquences désastreuses de la modification des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux, la Sénatrice Sylviane Noël monte une nouvelle fois au créneau

Suite à la décision prise par la CPAM de Haute-Savoie de modifier les modalités de calcul des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux, la Sénatrice Sylviane Noël était intervenue au cours du mois de novembre auprès de la direction générale de l'organisme pour un retour de l'ancien système de distancier. Face au refus des instances dirigeantes, elle leur a renouvelé son souhait dans un courrier invoquant le risque réel de disparition de la profession dans le département.

Depuis début novembre, les infirmiers libéraux haut-savoyards sont soumis à une modification du calcul des indemnités kilométriques, résultat d'une décision de la direction générale de la CPAM départementale.

Pourtant, le système de distancier permettait une compensation raisonnable de ces professionnels dans nos territoires de montagne qui constituent 80 % de notre département.

Dans un courrier daté du 28 octobre 2022, la directrice générale de l'établissement fait état d'un accord entre la CPAM 74 et trois syndicats représentatifs de la profession. Pour Sylviane Noël, si cela est vrai, il n'empêche pas que les infirmiers libéraux ont le sentiment cruel de ne pas avoir été concertés, d'autant plus qu'il semblerait que ces négociations aient été initiées par la CNAM après un accord national.

En outre, la Sénatrice insiste sur le préjudice causé par cette suppression pour les infirmiers exerçant en milieu rural et zone de montagne. Certains soignants ont réalisé le comparatif d'une même journée de soins calculée avec le nouvel accord comparé à l'ancien mode de calcul et le résultat est probant : sur la commune de Passy par exemple, la perte de revenus s'élève à 23,5 % sur la commune du Grand-Bornand à 15,3 % et sur la commune de Taninges à 22,6 %.

Ces pertes financières sont à considérer dans un contexte particulièrement inflationniste qui touche particulièrement les carburants qui ont augmenté de 30 %, alors que le coût du kilomètre montagne est lui passé de 50 à 51 centimes, soit 2 %.

En outre, l'absence de revalorisation de leurs actes depuis 2009 est aussi à prendre en considération. Ainsi, une prise de sang est toujours rémunérée 6,08 euros bruts soit un peu plus de 3 euros nets réellement dans leur poche.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianoel.fr

COMMUNIQUE de PRESSE
de SYLVIANE NOEL, Sénatrice de la Haute-Savoie

Pour Sylviane Noël, cette bataille pour préserver un mode de compensation financière n'est que la partie émergée de l'iceberg car le malaise de ces professionnels est profond et ancien.

En tant que profession libérale, les infirmiers libéraux ont de nombreuses contraintes financières à assumer, directement liées à la tenue de leur cabinet ou la nécessité de disposer d'un véhicule adapté aux conditions de circulation en montagne, dont les taux de prise en charge sont si faibles qu'ils ne leur permettent pas d'équilibrer les comptes. Pour une partie d'entre eux, les frais de déplacements permettent de compenser la faiblesse de la rémunération de leurs actes.

De plus, quand vient le moment du travail administratif après une tournée, ils vivent dans l'angoisse de se tromper tant la nomenclature est d'une absurde complexité et les contrôles de la CPAM accablants.

Car si l'un d'eux vient à commettre une erreur de facturation, l'assurance maladie applique le principe d'indus par extrapolation qui engendre des pénalités financières.

Enfin, l'accord mis en œuvre le 6 novembre dernier constitue selon elle la goutte d'eau qui fait s'exprimer toute la lassitude et le manque de reconnaissance de cette profession qui dans notre département, est trop longtemps restée silencieuse.

La Sénatrice prévient que la menace de grève est sérieuse et grave et qu'elle signifie le refus de prendre de nouveaux patients, dans un contexte problématique où l'hôpital public ne garde les malades que très peu de temps et qu'ils ne peuvent rentrer chez eux qu'à la condition d'être accompagnés médicalement par un infirmier libéral.

Elle appelle la Directrice générale de la CPAM de la Haute-Savoie à considérer davantage les revendications des infirmiers libéraux en examinant cette situation très sensible avec toute l'attention qu'elle mérite.

Retrouvez en pièce-jointe le courrier dans son intégralité.

Contact presse :

Pierre VATTARD – Cabinet parlementaire de Sylviane NOËL - 04 50 25 18 13 – p.vattard@sylvianoel.fr